



Autorisation d exploiter agriculture

Par **fab122131**, le **04/09/2015** à **19:57**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE [smile4]
J ai une autorisation d exploiter avec un bail verbal mais le proprietaire veu les donnés à un autre agriculteur qui me fera pas autorisation d exploiter et il habite plus loin que moi et j ai moin de surface que lui et je suis jeune agriculteur peut t il les reprendres et quel sanction pourrait il avoir si il les récupère sans autorisation et j ai besoin de ses terre pour mon epange de mais effluents pouvez vous m aidern
MERCI [smile4]

Par **moisse**, le **05/09/2015** à **09:38**

Direction la chambre d'agriculture pour exposer exactement votre problème, et les preuves du bail verbal, notamment le moyen de paiement contrepartie naturelle du bail.
Si c'est gratuit et sans preuves, autant dire que la cause est désespérée.